

Les crédits

vernement, comme représentants de vos électeurs, que les gens dans votre province, les entrepreneurs, les particuliers sont dans une récession?

[Traduction]

M. Simmons: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Acadie—Bathurst de cette excellente allocution. Je reviens sur le commentaire fait par le ministre tout à l'heure à cause de ce qu'il a laissé entendre.

Le ministre a fait tout un plat à propos des solutions de rechange de mon collègue. . .

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Des solutions de rechange qu'il n'a pas.

M. Simmons: . . . de la nécessité d'avoir des solutions de rechange. Vous conviendrez que je ne l'ai pas mal interprété. Pour la gouverne de la Chambre, je prétends que dans sa question et dans son commentaire, le ministre a dit au député d'Acadie—Bathurst qu'il devait avoir des solutions de rechange. Le ministre est-il d'accord?

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Oui.

M. Simmons: Oui. Je suis heureux qu'il soit d'accord là-dessus parce que je voudrais poser une question à mon collègue d'Acadie—Bathurst. Il a fort bonne mémoire et, même s'il n'était pas ici avant 1984, il était en politique et a sans doute fait d'amples recherches sur la question.

Peut-il dire à la Chambre que le ministre des Finances qui soutient maintenant que lui, le député d'Acadie—Bathurst, devrait avoir des solutions de rechange précises, peut-il dire à la Chambre que le ministre a souscrit au projet de taxe sur les produits et services du temps où il était dans l'opposition? Peut-il nous dire que tel a été le cas? J'en suis convaincu, d'après ce que le ministre a dit à la Chambre. Peut-il nous confirmer que tel a été le cas?

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est terminée, à moins qu'on ait le consentement unanime.

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Burin—Saint-Georges invoque le Règlement?

[Traduction]

M. Simmons: J'invoque le Règlement. La question ne s'adressait pas au ministre. Règlement.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Burin—Saint-Georges, votre rappel au Règlement, brièvement.

[Traduction]

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime que le député d'Acadie—Bathurst devrait avoir l'occasion de répondre à ma question. Je me suis levé en même temps que le député de l'arrière-ban et vous avez donné la parole, monsieur le Président, successivement à deux membres du même parti, ce qui n'est pas la pratique suivie à la Chambre.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, le Règlement est très strict: à moins du consentement unanime, la période de questions et observations est limitée à dix minutes. C'est maintenant la reprise du débat. L'honorable ministre des Finances a la parole.

[Traduction]

M. Simmons: Vous ne pouvez pas répondre à la question.

Une voix: Il vous répondra, ne vous inquiétez pas.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y avait deux questions. . .

M. Simmons: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Burin—Saint-Georges a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Simmons: Monsieur le Président, la coutume veut que, durant la période des questions, le député à qui une question est posée dispose de suffisamment de temps, aussi court soit-il, pour y répondre. J'estime qu'en n'accordant pas suffisamment de temps au député pour répondre, vous ne permettez pas, monsieur le Président, la tenue d'un débat équitable à la Chambre.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence n'a aucune objection à poursuivre la période des questions et observations, mais il faut le consentement unanime de la Chambre. Est-ce que la Chambre y consent?